

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

No: 500-06-001176-227

ÉLOÏSE BOIES

Demanderesse

c.

GOOGLE LLC

Défenderesse

ADMISSION

POUR LES FINS DE L'AUDITION DE LA DEMANDE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE ET POUR ÊTRE REPRÉSENTANT (MODIFIÉE EN DATE DU 27 MARS 2023), LA DEMANDERESSE FAIT L'ADMISSION SUIVANTE:

1. Éloïse Boies, la Demanderesse, a publié les vidéos produites comme Pièces P-3, P-4 et P-6 à la *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant (modifiée en date du 27 mars 2023)* (« **Demande d'autorisation** ») sur une ou des plateformes accessibles au public autre que YouTube durant la période visée par la Demande d'autorisation.

Gatineau, ce 19 mai 2023



Virtulex avocats

Virtulex avocats s.e.n.c.

Avocats de la de la Demanderesse